

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 20	L'an deux mil onze, le dix sept mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le onze mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.
	Absents : Michel REGNIER, Dominique REGNIER, Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD.
	Excusés : Michel REGNIER, Dominique REGNIER, Marie-Thérèse PRALY, Cécile MATHAUD.
	Pouvoirs : Michel REGNIER donne pouvoir à Serge FAGES.
	Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2011-014

SEANCE DU 17 MARS 2011

OBJET : Restauration du groupe scolaire Girard DESARGUES et structure multi accueil

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire,
Vu le rapport présentant les caractéristiques des prestations du délégataire,

Monsieur le Maire explique qu'un contrat est en cours actuellement avec un prestataire qui assure la livraison, le réchauffage des repas en liaison froide ainsi que le service à table au groupe scolaire Girard DESARGUES. Le terme du marché est fixé à la fin de l'année scolaire, soit le 1^{er} juillet 2011.

Monsieur le Maire indique qu'à la rentrée prochaine (septembre 2011) un système analogue sera mis en place au groupe scolaire Girard DESARGUES dans le nouveau restaurant et que des repas devront également être servis dans la structure multi accueil à régie municipale. Toutefois, il énonce que l'organisation actuelle est basée sur une vente et une gestion de tickets qui sont assurées par des agents communaux à l'aide de plannings transmis aux parents, le souhait étant de confier au nouveau prestataire les missions actuelles ainsi que cette gestion : inscriptions, facturation et encaissement direct auprès des parents.

Monsieur le Maire explique que ce cadre implique de confier un service public dont la Commune a la responsabilité à un délégataire dont la rémunération sera liée au résultat de l'exploitation du service, il s'agit d'une délégation de service public.

Monsieur le Maire mentionne qu'il appartient aux assemblées délibérantes de se prononcer sur le principe d'une délégation de service public après avis du Comité technique paritaire, relevant du Centre de gestion de la fonction publique territoriale et de se prononcer sur la composition de la commission d'ouverture des plis.

Il mentionne que sont membres de la commission, le Maire, 3 conseillers municipaux élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et que des suppléants doivent également être désignés selon les mêmes modalités en nombre égal à celui des titulaires.

Monsieur le Maire précise qu'en qualité de maire, il assurera les fonctions de Président de la commission,

Les personnes suivantes se proposent en qualité de :

Titulaires

- Pascale HAUK,
- Elyane CLOP,
- Laurence MARTINEZ

Suppléants

- Catherine STARON,
- Annie FERNANDEZ,
- Christine DUSSURGET

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir

- Approuver le principe d'une délégation de service public pour la restauration au groupe scolaire Girard DESARGUES et à la structure multi accueil, par la voie d'affermage
- Approuver le contenu des caractéristiques des prestations telles que présentées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération
- L'autoriser à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation
- Désigner les membres de la commission d'ouverture des plis selon la liste ci-après.

Membres de la commission

Serge FAGES, en qualité de maire, pour assurer les fonctions de Président de la commission,

Titulaires

- Pascale HAUK,
- Elyane CLOP,
- Laurence MARTINEZ

Suppléants

- Catherine STARON,
- Annie FERNANDEZ,
- Christine DUSSURGET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuver le principe d'une délégation de service public pour la restauration au groupe scolaire Girard DESARGUES et à la structure multi accueil, par la voie d'affermage
- Approuver le contenu des caractéristiques des prestations telles que présentées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération
- Désigne les membres de la commission d'ouverture des plis selon la liste ci-après.

Membres de la commission

Serge FAGES, en qualité de maire, pour assurer les fonctions de Président de la commission,

Titulaires

- Pascale HAUK,
- Elyane CLOP,
- Laurence MARTINEZ

Suppléants

- Catherine STARON,
- Annie FERNANDEZ,
- Christine DUSSURGET

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,
Le Maire, Serge FAGES	Le Maire, Serge FAGES